

PROCEDURE POUR LE TRANSPORT D'UN CHIEN GUIDE OU D'ASSISTANCE À BORD DE NOS AUTOBUS

LES CHIENS-GUIDES OU D'ASSISTANCE SONT ACCEPTÉS DANS NOTRE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ. SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN TEL CHIEN, SACHEZ TOUTEFOIS QU'IL EST IMPORTANT DE SUIVRE LES RÈGLES SUIVANTES :

1. Il est obligatoire de réserver votre trajet en communiquant avec le service à la clientèle de la RÉGÎM au 1 877-521-0841.
2. Vous devez fournir l'attestation certifiant les qualifications de votre chien par un organisme reconnu (exemple : Mira). Ce document doit nous être transmis par courriel à regim@regim.info
3. Votre chien doit conserver son harnais en tout temps et ne doit pas bloquer le passage.
4. La surveillance et le contrôle de votre chien demeurent sous votre responsabilité en tout temps.

TOUTE SITUATION ABUSIVE OU À RÉPÉTITION CONTREVENANT AUX RÈGLES DÉCRITES SUR CETTE PAGE POURRAIT ENTRAÎNER DES MESURES RESTRICTIVES ALLANT JUSQU'À LA RÉVOCATION DE VOS DÉPLACEMENTS.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

L'équipe de la RÉGÎM
27 novembre 2020